

## DEMANDE DE MUTUALISATION DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER (Article R 425-10-1 du code de l'environnement) SAISON 2024/2025

## **Identification des demandeurs:**

Demandeur 1 N° plan de chasse				Demandeur 2 N° plan de chasse			
Commune :			Commune :				
Titulaire du plan de chasse				Titulaire du p	Titulaire du plan de chasse		
Nom – Prénom :				Nom – Prénom :			
Nom - Frenom .				Wolff French .			
Nun	néro de télé <sub>l</sub>	ohone :		Numéro de té	Numéro de téléphone :		
Mai	Mail :				Mail :		
Sign	Signature demandeur 1 :				Signature demandeur 2 :		
	<b>_</b>						
	Récapitulatif des attributions et du plan de chasse réalisé						
ſ		•	Demande	-	Demandeur n°2		
ŀ	Espèces	Catégorie	Attribution	Réalisation	Attribution	Réalisation	
	Chevreuil	CHI					
		TR					
		СНЈ					
-	Cerf Elaphe	CERF					
		B (Biche)					
		JCB					
		DAG (Daguet)					
	Daim	DAI					
-	Mouflon	MOI					
_							
Décision de la fédération Départementale des chasseurs de l'Ois					asseurs de l'Oise		
	☐ F.	AVORABLE	DEFAVORABLE	Le	Le Président		
	Agnetz, le		Guy Harlé D'OPHOVE				



## RAPPEL DE LA PROCEDURE

L'article R 425-10-1 du code de l'environnement prévoit que « les bénéficiaires de plans de chasse individuels concernant des **territoires contigus** appartenant à une **même unité de gestion cynégétique** peuvent les gérer ensemble dès lors que chacun d'eux a prélevé le nombre **minimum** d'animaux qui lui a été attribué.

Les intéressés en informent le président de la fédération départementale des chasseurs par mail avec accusé de réception.

Le maximum de prélèvement autorisé s'apprécie globalement et est égal à la somme des maximas des plans de chasse individuels en cause.

Les conditions à remplir sont donc les suivantes :

- 1. Que les territoires soient contigus (en contact),
- 2. Que les territoires soient situés dans la même unité de gestion.

Dès lors que les territoires remplissent bien ces conditions, la présente demande doit être transmise, dûment remplie, à :

Monsieur le Président

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise 155 rue Siméon Guillaume de la Roque BP 50071 – AGNETZ 60603 CLERMONT CEDEX Ou par mail à grangibier@fdc60.fr

A l'issue de la phase de contrôle, une copie de la demande sur laquelle figurera la décision de la Fédération sera transmise à chacun des demandeurs.